

Faculté de médecine

Plan d'attribution des
Bourses de réussite de la
FESP

2024-2025



Faculté des études supérieures
et postdoctorales



UNIVERSITÉ
LAVAL

Table des matières

I. Préambule et objectifs	3
II. Bourses de persévérance à la maîtrise	4
III. Bourses de réussite au doctorat	5
IV. Autres bourses à la maîtrise et au doctorat	8
1. Bourses de perfectionnement d'une langue	8
2. Bourse de congrès et de perfectionnement	8
3. Prime pour publication comme premier auteur en 2024	8
V. Personnes-ressources	9

I. Préambule et objectifs

La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) dédie annuellement un fonds pour soutenir la persévérance et la réussite aux cycles supérieurs.

Les Bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales offrent un appui financier aux personnes inscrites dans un programme de maîtrise ou de doctorat. Ces bourses interviennent lors du franchissement des différentes étapes prévues à l'échéancier de leur programme. L'objectif est de leur permettre de diplômé dans un délai raisonnable.

Ce document présente les détails du Plan d'attribution de la Faculté de médecine en vigueur du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025. Le plan d'attribution est révisé annuellement en fonction des budgets disponibles et modifiable sans préavis. Les programmes admissibles à ces bourses sont tous les programmes de maîtrise recherche ou professionnelle et tous les programmes de doctorat (PhD) de la Faculté de médecine, y compris le doctorat en biostatistiques.

Bonification du plan par la faculté

La Faculté de médecine octroie des bourses complémentaires pour soutenir davantage la persévérance et la réussite de ses personnes étudiantes : bourses pour la réussite d'un cours de langue, bourses de participation à un congrès ou à une activité de perfectionnement et bourses pour la publication d'un article scientifique.

Calendrier de demande de bourse

Après avoir vérifié son admissibilité (détaillée dans le présent document), nous recommandons très fortement d'effectuer la demande **dès le début de la session à laquelle l'étape est complétée** et au plus tard aux dates suivantes :

Session	Date limite
Été 2024	30 août 2024
Automne 2024	20 décembre 2024
Hiver 2025	31 mars 2025*

*Attention : Cas particulier de la session d'hiver. En raison de la fin de l'année financière, la date limite est devancée au 31 mars 2025.

A retenir : Il n'est pas nécessaire d'attendre d'avoir complété toutes les conditions d'octroi pour faire la demande.

Toute demande déposée après la date limite sera systématiquement refusée.

Exemple 1 : Un étudiant en maîtrise professionnelle en santé publique prévoit de déposer son rapport de stage à la sixième session. Il est donc admissible à la bourse de réussite à la maîtrise. Il devra faire sa demande dès le début de sa sixième session et la bourse lui sera octroyée en cas de dépôt effectif.

Exemple 2 : Un étudiant en doctorat en sciences cliniques et biomédicales prévoit de passer son examen de doctorat au milieu de 4^{ème} session. Il est donc admissible à la bourse de réussite de l'examen doctoral. Il devra faire sa demande dès le début de sa quatrième session et la bourse lui sera octroyée en cas de réussite.

Procédure de demande de bourse

La procédure est identique pour toutes les bourses :

1. Accéder à Capsule et sélectionner « Activités de formation à la recherche ».
2. Sélectionner « Soumettre une demande de bourse ».
3. Sélectionner le programme d'études.
4. Sélectionner la bourse à demander en cliquant sur le bouton « Demander ».
5. Confirmer et soumettre votre demande et, s'il y a lieu, acheminer les documents demandés à votre direction de programme.

Consulter la procédure [ici](#).

II. Bourses de persévérance à la maîtrise

Les Bourses de réussite à la maîtrise, d'une valeur de 500\$, récompensent la persévérance au moment du dépôt du travail terminal.

Conditions d'admissibilité

La personne doit respecter les conditions d'admissibilité suivantes :

- Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) dans le programme à la session d'attribution de la bourse;
- Avoir déposé le mémoire **avant la fin de la sixième session pour les maîtrises recherche;**
- Avoir déposé le travail terminal **dans les délais prévus par le programme pour les maîtrises professionnelles.** Plus précisément :

Audiologie

Une **bourse de réussite** est offerte aux personnes étudiantes inscrites à la maîtrise en audiologie qui effectueront le dépôt de leur rapport de stage final à la sixième session d'inscription au plus tard.

Ergothérapie

Une **bourse de réussite** est offerte aux personnes étudiantes inscrites à la maîtrise en ergothérapie qui effectueront le dépôt de leur rapport de fin d'études à la quatrième session d'inscription au plus tard.

Orthophonie

Une **bourse de réussite** est offerte aux personnes étudiantes inscrites à la maîtrise en orthophonie qui effectueront le dépôt de leur rapport de fin d'études II à la sixième session d'inscription au plus tard.

Physiothérapie

Une **bourse de réussite** est offerte aux personnes étudiantes inscrites à la maîtrise en physiothérapie qui effectueront le dépôt de leur rapport de fin d'études à la quatrième session d'inscription au plus tard.

Santé publique

Une **bourse de réussite** est offerte aux personnes étudiantes inscrites à la maîtrise en santé publique sans rédaction d'un mémoire qui effectueront le dépôt de leur projet d'intervention ou de leur rapport de stage avant la fin de leur sixième session suivant l'admission.

III. Bourses de réussite au doctorat

Conditions générales

Pour être admissible à ces bourses, la personne doit :

- Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) à la session d'attribution de la bourse;
- Ne pas avoir dépassé la limite de 12 sessions d'inscription dans le programme de doctorat;

Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité

Le soutien total possiblement accordé à la personne admissible est de **13 000 \$**.

Le tableau suivant présente le détail des bourses offertes et les conditions d'admissibilité s'appliquant.

Bourse	Description	Conditions d'admissibilité
Bourse pour la remise du plan de collaboration (30COL1)	D'une valeur de 500\$, cette bourse récompense le dépôt du Plan de collaboration.	Dépôt dans l'intranet de la FMED d'un Plan de collaboration avant la fin de la 1 ^{re} session d'inscription au programme de doctorat
Bourse de réussite de l'examen de doctorat (30PRED)	D'une valeur de 3 000\$, cette bourse récompense la réussite de l'examen de doctorat à la session visée*	Avoir réussi l'examen de doctorat à l'intérieur du délai prévu par le programme* soit entre la 4 ^e et la 6 ^e session.

Bourse de progression (30PRG1)	D'une valeur de 2 500\$, cette bourse récompense la progression satisfaisante de l'étudiant ou l'étudiante.	Offerte à l'étudiante ou l'étudiant ayant atteint sa 7e session d'inscription au doctorat à temps complet.
Bourse de rédaction 1 (30RED1)	D'une valeur de 2 000\$, cette bourse récompense la progression satisfaisante de l'étudiant ou l'étudiante.	Offerte à l'étudiante ou l'étudiant ayant atteint sa 9e ou 10e session d'inscription à temps complet, sous recommandation de la direction de recherche à la direction du programme.
Bourse de rédaction 2 (30RED2)	D'une valeur de 2 000\$, cette bourse récompense la progression satisfaisante de l'étudiant ou l'étudiante à la 11e session.	Offerte à l'étudiante ou l'étudiant à la 11e session d'inscription à temps complet, sous recommandation de la direction de recherche à la direction du programme.
Bourse de dépôt initial (30DITD)	D'une valeur de 2 500\$, cette bourse récompense le dépôt initial de sa thèse avant la fin de la 12e session.	Offerte à l'étudiante ou l'étudiant ayant effectué le dépôt initial de sa thèse à l'intérieur de la 12e session d'inscription au doctorat.
Bourse de réussite d'un cours de langue (30LANG)	D'une valeur de 250\$, cette bourse récompense la réussite d'un cours de français ou d'anglais.	Offerte à l'étudiante ou l'étudiant ayant effectué et réussi un cours de français ou d'anglais (Sigle de cours ANL, FRN et FLE). Bourse réitérable.
Bourse de congrès et de perfectionnement (30PRIM)	<p>Sous réserve des soldes disponibles.</p> <p>Offerte à l'étudiante ou l'étudiant ayant pris part ou désirant prendre part à un stage*, à une activité de formation ou à une activité de perfectionnement à l'extérieur de la région de Québec, et ce, dans le cadre de leur formation.</p> <p>* Le mot « stage » est utilisé dans l'intégralité de ce document pour alléger le texte. Sont aussi accepté : cours, workshop, formation, intégration, etc.</p>	
Bourse de publication comme premier auteur (30PUB1)	<p>Sous réserve des soldes disponibles en mars 2025.</p> <p>Montant de la bourse variable et il est attribué par un concours annuel à l'hiver 2025.</p>	

*Délai fixé pour la réalisation de l'examen de doctorat

Doctorat	Délais fixés par la direction du programme
Biologie cellulaire et moléculaire	Avant la fin de la 4 ^e session d'inscription au doctorat
Biostatistique	L'examen doctoral : volet prospectif (STT-8012) réussi avant la fin de la 5 ^e session d'inscription au doctorat ou avant la fin de la 7 ^e session si une scolarité préparatoire est requise.
Épidémiologie	L'examen de projet (EPM-8000) réussi avant la fin de la 5 ^e session d'inscription au doctorat ou avant la fin de la 7 ^e session si une scolarité préparatoire est requise.
Kinésiologie	Avant la fin de la 4 ^e session d'inscription au doctorat
Médecine moléculaire	Avant la fin de la 5 ^e session d'inscription au doctorat.
Microbiologie-immunologie	Avant la fin de la 5 ^e session d'inscription au doctorat.
Neurosciences ou neurobiologie	Avant la fin de la 5 ^e session d'inscription au doctorat. L'étudiant ou l'étudiante devra fournir une attestation écrite de la direction de programme prouvant que son comité d'encadrement a tenu une première rencontre avant la fin de sa 3 ^e session d'inscription au doctorat.
Sciences cliniques et biomédicales	Avant la fin de la 4 ^e session d'inscription au doctorat.
Sciences de la réadaptation	Avant la fin de la 4 ^e session d'inscription régulière au doctorat et avant la fin de la 2 ^e session avec possibilité d'extension à la 3 ^e session après un passage accéléré.

Remarque importante

Le non-respect des délais d'une étape n'est pas préjudiciable pour obtenir le financement des étapes subséquentes.

Exceptions

- **Retard de cheminement** : l'étudiante ou l'étudiant qui est retardé dans le cheminement de ses études ou qui les suspend temporairement en raison d'un congé parental, d'un problème de santé (le touchant lui-même ou affectant l'un des membres de sa famille immédiate) ou de tout autre motif scolaire exceptionnel peut s'adresser à sa direction de programme pour qu'on lui accorde une dérogation aux délais normalement impartis. Il devra fournir des pièces justificatives pertinentes.

- **Changement de programme** : le dossier sera analysé par la conseillère à la gestion des études et la direction du programme et une décision sera rendue en fonction de l'état d'avancement des études de l'étudiante ou l'étudiant.

Cheminement en cotutelle

La personne étudiante en cotutelle est soumise aux règles de l'Université Laval. Le calcul des jalons démarrera donc dès sa première session d'inscription au doctorat, qu'elle ait été réalisée dans l'une ou l'autre des deux universités.

IV. Autres bourses à la maîtrise et au doctorat

1. Bourses de perfectionnement d'une langue

Une bourse de réussite de 250 \$ est offerte aux personnes étudiantes qui en feront la demande et qui réussiront un cours d'anglais ou de français (sigle de cours ANL, FRN et FLE).

Soumettre la demande électronique dans le dossier [Capsule](#) sous « Activités de formation à la recherche » au plus tard le dernier jour de la fin de la session pour laquelle la bourse est demandée, sauf pour la session d'hiver en raison de la fin de l'année financière (la date limite est le 31 mars 2025).

2. Bourse de congrès et de perfectionnement

L'ACCEM (Association des Chercheuses et Chercheurs Étudiant à la faculté de Médecine de l'Université Laval) vise à promouvoir la participation des personnes étudiantes de 2e et 3e cycle à des congrès d'envergure provinciale, nationale et internationale ou à une activité de perfectionnement et ce, dans le cadre de leur formation. Des bourses sont attribuées par concours à raison de deux fois par année.

[Précisions sur les bourses de congrès](#)

[Précisions sur les bourses de perfectionnement](#)

3. Prime pour publication comme premier auteur en 2024

Une bourse est offerte aux personnes étudiantes qui en feront la demande et qui démontreront avoir publié dans l'année civile 2024 (entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024) **un article** comme premier(ère) auteur(e) en collaboration avec leur directeur ou directrice de recherche. **Le montant de cette bourse sera établi en fonction des soldes disponibles dans le budget 2024-2025.**

Le concours sera publicisé au mois de février 2025 et les demandes seront traitées seulement en mars 2025.

NOTE : Nous prenons en compte, l'année, le volume et le numéro dans lequel l'article est publié et non la date d'acceptation ou de mise en ligne (epub ou epub-ahead-of-print). Par conséquent les articles sous presse en 2024 (Epub ahead of print 2024) ne seront pas éligibles pour l'année civile 2024.

V. Personnes-ressources

Programmes	Adresse postale	Courriel
Biologie cellulaire et moléculaire Microbiologie-immunologie Médecine moléculaire Neurosciences	Local 4645 Pavillon Ferdinand-Vandry	etudes.sup1@fmed.ulaval.ca
Biostatistique Épidémiologie Santé publique	Local 4645 Pavillon Ferdinand-Vandry	etudes.sup2@fmed.ulaval.ca
Sciences cliniques et biomédicales	Local 4645 Pavillon Ferdinand-Vandry	etudes.sup3@fmed.ulaval.ca
Kinésiologie	Local 2144 PEPS	Agentecyclesup.kin@fmed.ulaval.ca
Audiologie Ergothérapie Orthophonie Physiothérapie Sciences de la réadaptation	Local 4770 Pavillon Ferdinand-Vandry	gestionetudes.rea@fmed.ulaval.ca